

# Sécurité et mieux-être des collectivités



## Initiative en vedette

Établi en 2020, le Prix ACCP/Motorola Solutions en sécurité et mieux-être des collectivités (SMEC) a été créé afin de reconnaître les efforts et la contribution exceptionnelle permettant d'améliorer la sécurité et le bien-être des communautés au Canada par la contribution intersectorielle ou multisectorielle, la mobilisation des citoyens, l'appropriation des problématiques partagées, ainsi que les résultats et les indicateurs partagés. Plusieurs soumissions méritoires sont reçues et l'ACCP souhaite partager les initiatives qui pourraient être mises en œuvre et/ou adaptées par d'autres services de police. Voici l'une de ces initiatives.

## **LE PROJET GÉOLOCALISATION : RISQUES ÉLEVÉS POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

*Sûreté du Québec*

*Réceptiendaire du Prix ACCP/Motorola Solutions en sécurité et mieux-être des collectivités en 2021*

### **Le problème à résoudre / le besoin à rencontrer**

La violence conjugale (psychologique, verbale, physique, sexuelle et économique) représente environ un tiers de tous les crimes commis contre une personne dans la province de Québec sur une base annuelle (MSP, 2015). Bien que les moyens de contrôle choisis pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle aient toujours été diversifiés, l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ont complètement changé la réalité des victimes de violence conjugale.

La géolocalisation est peut-être inoffensive pour la plupart des Canadiens, mais lorsqu'il s'agit de violence conjugale, elle représente une menace pour la sécurité des victimes, de leurs enfants, des intervenants des maisons d'hébergement et des autres familles qui y vivent. Pour eux, la géolocalisation est un outil de contrôle et de harcèlement particulièrement efficace pour leur agresseur.

Auparavant, l'agresseur devait avoir recours à des moyens plus « énergivores » pour épier une victime. Aujourd'hui, il est possible de « suivre » les victimes à distance, depuis le confort de leur propre domicile. En effet, les TIC sont désormais le moyen privilégié par les agresseurs pour effectuer du harcèlement criminel (Bernier, 2016). La distanciation physique n'est désormais plus un moyen pour assurer la sécurité d'une victime de violence conjugale puisque la fonction de géolocalisation peut permettre à un agresseur de connaître l'endroit exact où les victimes se sont réfugiées.

Tous les téléphones portables sont équipés de systèmes de localisation GPS qui ont été initialement activés (Bernier, 2016). Les réseaux sociaux permettent la géolocalisation par le biais de messages privés ou par la publication de photos. Par conséquent, garantir l'anonymat est désormais une tâche très complexe. Certains auteurs de cyberharcèlement installent également des logiciels espions dans les appareils électroniques, ce qui joue sur la peur de la victime puisqu'elle ne sait jamais si son agresseur est susceptible d'apparaître. La géolocalisation a fourni aux abuseurs un nouveau moyen de contrôle qui peut se poursuivre, voire s'accroître, après une séparation ou une rupture.

Éteindre un appareil ou déconnecter les victimes de leurs réseaux sociaux n'est pas une solution idéale. Lorsque les victimes arrivent dans un refuge, elles se sentent très isolées et connaissent une période de stress intense. Les déconnecter de leurs proches à ce stade n'est évidemment pas utile. Les enfants doivent également être éduqués car ils sont « connectés » à tout moment.

## Les partenaires

La Sûreté du Québec a mis sur pied un comité consultatif réunissant des partenaires gouvernementaux, des services de police, ainsi que des organismes d'aide aux victimes de violence conjugale. Ce comité était composé de représentants du ministère de la Justice du Québec et du ministère de la Sécurité publique du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal, de SOS violence conjugale, du Regroupement des maisons d'hébergement, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), de l'Alliance des maisons de 2<sup>e</sup> étape, ainsi que de l'Unité d'aide aux victimes et de la Division des enquêtes sur la cybercriminalité de la Sûreté du Québec. La création de ce comité a permis au groupe de mieux comprendre la réalité des victimes de violence conjugale et de savoir dans quelle mesure la géolocalisation constituait une menace pour la vie.

## La solution

Une collaboration entre les membres du comité consultatif a permis de produire des outils de prévention et de sensibilisation à l'intention des services de police, des travailleurs des maisons d'hébergement pour femmes et des victimes de violence conjugale. Les documents ont été conçus pour expliquer les dangers de la géolocalisation par le biais de la technologie des téléphones portables et des médias sociaux dans le but d'assurer la sécurité de toutes les parties concernées.

Le projet de géolocalisation découle du [Plan d'action gouvernemental 2018-2023 en matière de violence conjugale](#) du Québec et suit une approche basée sur les fondements de la police communautaire. Il a fourni à la police des outils pour expliquer les mesures de sécurité à prendre pour éviter d'être géolocalisé, les méthodes de stockage et de collecte des preuves électroniques, ainsi que les démarches à entreprendre si les victimes souhaitent déposer une plainte.

## Les objectifs

Le projet de géolocalisation est axé sur la prévention et vise à permettre aux intervenants d'agir en amont et de protéger les victimes de violence conjugale. Trois objectifs clés ont été identifiés pour cette initiative :

1. Sensibiliser les victimes de violence conjugale aux enjeux de sécurité liés à l'utilisation des appareils mobiles afin d'aider à prévenir le contrôle à distance par un partenaire ou un ex-partenaire.
2. Fournir aux intervenantes des maisons d'hébergement et aux agents de police des outils pour gérer les situations de violence conjugale où la sécurité de la victime est compromise.
3. Informer les policiers sur la question de la violence conjugale et sur les meilleures pratiques pour des interventions efficaces auprès des victimes.

## La planification

Les étapes suivantes ont été réalisées :

1. Discussions avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.
2. L'identification et la sensibilisation des **partenaires internes et externes** pour créer un comité consultatif.
3. La réalisation d'**une revue de la littérature** afin de compiler la liste des projets récents qui ont été ou sont en train d'être réalisés par des partenaires concernant la violence conjugale.
4. L'**élaboration d'outils** axés sur quatre sujets clés :
  - a. Informer les victimes de violence conjugale sur ce que sont les fonctions de géolocalisation, quels sont les risques associés et de quelle façon assurer au mieux sa sécurité
  - b. La collecte de preuves électroniques
  - c. Déposer une plainte auprès de la police
  - d. Les meilleures pratiques en matière d'intervention policière

## La mise en œuvre

Les outils et les initiatives ont été adaptés pour répondre aux besoins de trois publics cibles clés : les victimes de violence conjugale, les intervenantes des maisons d'hébergement et les agents de police. Les outils ont été élaborés au cours de cinq (5) réunions du comité consultatif et d'un certain nombre d'échanges en ligne. Le plan de mise en œuvre comprenait trois étapes clés :

1. L'élaboration du contenu, la traduction en 16 langues et la production des outils.
2. La distribution des outils aux organisations partenaires via la Sûreté du Québec dans les services de police, les palais de justice du Québec et les maisons d'hébergement pour femmes du Québec.
3. La planification et la mise en œuvre d'un atelier présenté au Séminaire Intersection 2019.

## Le marketing et les communications

Toutes les organisations partenaires ont maximisé leurs réseaux de communication respectifs pour promouvoir le projet et ses ressources.

- Les maisons d'hébergement pour femmes ont distribué plus de 9 500 outils dans toute la province.
- SOS violence conjugale a distribué du matériel à plus de 500 étudiants du Cégep Saint-Laurent dans le cadre de leur campagne de sensibilisation publique *C'est pas violent* en novembre 2019.
- SOS violence conjugale et la Sûreté du Québec ont animé conjointement quatre ateliers lors du Séminaire Intersection 2019 où ils ont également distribué plus de 3 000 documents de sensibilisation.
- Les services de police municipaux et des Premières Nations de la province de Québec ont commandé plus de 20 000 exemplaires des nouvelles ressources de sensibilisation et plus de 50 000 documents ont été envoyés aux quatre bureaux de district de la Sûreté du Québec.
- Une présentation a été faite au Bureau du contrôleur des armes à feu du Québec.
- Le ministère de la Justice du Québec a distribué des documents par l'intermédiaire de tous les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

## Les ressources financières, humaines et matérielles

- Les coûts ont été assumés par la Sûreté du Québec et le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2018-2023 en matière de violence conjugale* du Québec.
- L'élaboration du contenu et la promotion des outils ont été réalisées en collaboration avec tous les membres du comité consultatif.

## Évaluation du programme

Le projet de géolocalisation se distingue des autres initiatives car :

- Il cible d'autres clientèles qui n'étaient pas desservies par les outils existants — les victimes et les policiers.
- Il comprend plusieurs outils différents : affiche, dépliant, matériel multilingue, fiches-conseils, guide, etc. disponibles en formats imprimé et électronique.
- Le matériel multilingue existe en 16 langues, dont plusieurs langues des Premières nations.
- Les documents sont disponibles en gros caractères pour les malvoyants.

Une évaluation du projet de géolocalisation est réalisée par l'entremise des initiatives suivantes :

- Les formulaires d'évaluation des ateliers du Séminaire Intersection 2019 et les commentaires verbaux sur place.
- Des entretiens avec des intervenantes spécialisées en violence conjugale et des agents de police.
- Le nombre d'outils distribués et la portée de ces outils.

## Les répercussions du programme

1. Impact sur les victimes :

- Plus de 7 000 outils ont été partagés dans les maisons d'hébergement pour femmes, touchant plus de 10 000 femmes et enfants.
- Augmentation du sentiment de sécurité des victimes en raison de la réduction de la capacité d'un agresseur à « traquer » sa ou ses victimes.

2. Impact sur les travailleurs des refuges :

- 112 des 144 établissements d'hébergement de première et de deuxième étape au Québec utilisent maintenant les nouveaux matériaux sur une base quotidienne.
- Le personnel de SOS violence conjugale qui n'a de contact avec ses clients que par téléphone ou par les réseaux sociaux s'est senti mieux informé et équipé pour aider les victimes via la disponibilité des documents électroniques dans les formats multilingues.

3. Impact sur les agents de police :

- Confiance accrue dans l'assistance et le soutien aux victimes de violence conjugale dans un processus qui est extrêmement difficile.
- Collaboration accrue avec les citoyens en raison de la facette préventive du programme, créant ainsi un lien de confiance entre la communauté et les services de police.

## Pour en apprendre davantage

Si votre agence est intéressée à en apprendre davantage et souhaite explorer la possibilité de mettre en œuvre une initiative semblable dans votre communauté, veuillez communiquer avec :

Équipe de la prévention de la criminalité  
Direction des services de proximité aux communautés  
Sûreté du Québec  
[prevention@surete.qc.ca](mailto:prevention@surete.qc.ca)